

Pierre-Yves LE BOEDEC

Ingénieur Conseil

Expert A I C F

6 route de Lyon

89460 CRAVANT

Tel 03 86 42 55 58

Fax 03 86 42 21 32

E-mail : pydaleb@wanado.fr

Le 15 février 2008

Mesdames, Messieurs les habitants
de VALLOIRE, des VERNEYS
et des hameaux.

Chère Madame, cher Monsieur,

Je viens porter à votre connaissance copie d'un courrier recommandé que j'ai adressé le 13 février dernier à Monsieur le Maire de VALLOIRE.

Ce courrier se passe de commentaires.

Recevez, chère Madame, cher Monsieur,

Et pour beaucoup d'entre vous : chers amis, l'assurance de ma considération la meilleure.

P-Y LE BOEDEC

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop at the end and a smaller, more complex signature above it.

Pierre-Yves LE BOEDEC
Ingénieur Conseil. Expert
6 route de Lyon
89460 CRAVANT
Tel 03 86 42 55 58
E- mail : pydaleb@wanado.fr

RECOMMANDEE A/R

Le 13 février 2008

CREY ROND

Monsieur le Maire de VALLOIRE

Monsieur le Maire,

Au début de votre mandat en 2001, vous avez fait savoir, et verbalement, et par écrit, votre volonté d'honorer les engagements pris par la municipalité précédente, notamment en ce qui concerne le secteur des " ROUTES " et plus particulièrement la réhabilitation du CREY ROND.

Vous avez réalisé avec brio la remontée du Moulin Benjamin, lors de son inauguration vous avez exposé devant la presse le projet de réhabiliter ce domaine, encore équipé de l'antique tétésiège. Vous avez fait déposer des remblais le long du ru Benoit pour amorcer une piste de retour. Bref, les choses évoluaient comme prévu, lorsque vous avez décidé que le Crey Rond n'était plus une priorité.

Quid des ressources financières qui affluaient grâce aux réalisations immobilières des " ROUTES " ?

Oubliée la convention loi montagne, signée par l'ancien Maire M. Cyrille ROL et l'ancien Président de la Régie, M. Cyrille JULLIEN, oubliée son approbation par le conseil municipal du 17 novembre 2000. Oublié le dossier UTN approuvé par M. le Préfet de Région le 12 janvier 2001.

Je vous ai adressé maints courriers personnels, ou officiels, je vous ai rencontré "x" fois à Valloire, à Millau, à Paris, nourrissant encore l'espoir de vous faire comprendre que vous étiez tenu au respect des engagements, et que vous preniez un risque aux conséquences non maîtrisées en provoquant " de facto " un conflit d'intérêts avec des copropriétaires que vos promesses ont conduits à investir globalement 30 millions d'euros, et qui se retrouvent privés de la jouissance d'équipements non réalisés, avec des valeurs foncières altérées par l'absence de ces équipements.

J'ai provoqué et obtenu un entretien avec le conseil municipal. En vain. J'ai provoqué votre venue à plusieurs assemblées des copropriétés. En vain. Une signification d'huissier, sur ce sujet, aurait été déposée en mairie de VALLOIRE, en mars 2007 par les soins de RESITEL, syndic de GALIBIER I et II, à laquelle, selon RESITEL, vous n'auriez jamais donné réponse.

Je crois pouvoir dire que j'ai tout fait pour essayer de traiter amialement ce problème.

Je ne pourrai plus différer cette action en justice à laquelle vous m'aurez contraint, et il y a lieu de redouter pour la commune et les valloirins, que la réparation des préjudices exposés ci-dessus soit en rapport avec la masse des investissements, et atteigne un montant d'indemnités considérable.

Dieu sait que ce n'est pas ce que je souhaite. Et je vous signale qu'il serait infiniment préférable, et bénéfique pour la station, au lieu de dilapider de telles sommes en indemnités stériles, qu'elles soient utilisées à la mise en oeuvre des équipements prévus, pour lesquels la Régie Touristique, et la commune, également caution de la R T, ont pris des engagements authentiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

P-Y LE BOEDEC

Nota : Cette lettre sera diffusée à tous les habitants de VALLOIRE.

